



CYPRINUS CARPIO

Nom commun : Carpe commune

Catégorie : FAUNE

Famille : *Cyprinidae*

Milieu: Eau douce

Origine géographique : Asie centrale

Nom Anglais : Common carp

Auteur : Linnaeus, 1758

Introduction en France : métropole et outre-mer

MODALITÉS DE GESTION

A l'heure actuelle, les populations de Carpe commune ne font pas l'objet de mesures de gestion spécifiques en France.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

La Carpe commune est probablement la première espèce introduite à grande échelle pour soutenir la pêche récréationnelle et commerciale. En Europe, les introductions à partir d'individus d'Asie mineure datent de 30-79 après J.-C., notamment à Rome, pour la consommation de sa chair (Pascal *et al.*, 2006, Keith *et al.*, 2011). L'élevage s'est ensuite largement développé à travers toute l'Europe et la pisciculture extensive est apparue au Xème siècle, avec l'émergence du christianisme. La production de carpe permettait surtout d'approvisionner la seule nourriture animale autorisée à la consommation pendant les 100 jours annuels d'abstinence imposée par le christianisme (Pascal *et al.*, 2006). En France, les premières mentions datent de 1258, date à laquelle la carpe était déjà commune en France. Les grandes zones d'aquaculture sont situées dans le Centre de la France (Sologne, Limousin, Brenne, Dombes) et la production française varie entre 4 et 5 000 tonnes par an, dont près de la moitié est destinée au repeuplement.

La Carpe commune a également été introduite intentionnellement sur l'île de la Réunion en 1880 et en Nouvelle-Calédonie en 1950 ([UICN France](#)).

L'introduction de la Carpe commune dans les hydrosystème cause de nombreux impacts. Sa surabondance dans les milieux lenticules a des impacts sur les communautés de : (Keith *et al.*, 2011 ; [Richier et Broyer, 2014](#))

- poissons (compétition avec les autres benthivores),
- macrophytes (influence directe de leurs conditions de développement par effet mécanique de l'affouillement des sédiments sur les systèmes racinaires des végétaux et la mise en suspension des vases au détriment de la transparence de l'eau)
- invertébrés (prédation directe impactant leur abondance et la composition de leurs communautés)
- oiseaux d'eau (indirectement, par diminution des macrophytes et invertébrés, dont dépendent les oiseaux d'eau).

La Carpe commune est ainsi une espèce invasive ingénieuse, transformant les milieux lenticules dominés par les macrophytes et une eau claire en une eau turbide dominée par le phytoplancton (Keith *et al.*, 2011). L'espèce est également porteuse du virus de la virémie printannière, identifié en France en 1975, et de divers parasites (*Diplozon nipponicum*, *Bothriocephalus acheilognathi*) introduits avec des carpes importées. Elle sert aussi d'hôte intermédiaire de la bucéphalose larvaire, trématode dont l'adulte est hébergé par le Sandre ([Sander lucioperca](#)), autre espèce de poisson introduite, et qui réalise son cycle avec la Moule zébrée, également introduite ([Dreissena polymorpha](#)) (Pascal *et al.*, 2006).

Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions :

Date de rédaction : 16/09/2016

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement. [DORIS](#)

[FISHBASE](#)

[INPN](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

[GBNSS](#)

[Keith P., Persat H., Feunteun E. et Alladri J. \(coord\). 2011. Les poissons d'eau douce de France. Biotope, Mèze, Muséum national d'histoire naturelle, Paris \(collection Inventaires et biodiversité\), 552 pp.](#)

[Pascal, M., Lorvelec, O., Vigne, J.D. \(2006\). *Invasions biologiques et extinctions : 11 000 ans d'histoire des vertébrés en France*. Versailles, FRA : Editions Quae, 352 pp.](#)

[Richier S. & Broyer J. 2014. Connaissances des facteurs influençant la biodiversité des étangs piscicoles : quelques principes de gestion](#) issus des travaux de l'ONCFS. ONCFS, pôle « étangs continentaux », 60 pp.

Espèce inscrite sur la liste des [Espèces envahissantes en Province Nord de Nouvelle-Calédonie : Article 261-1](#)

[Espèce inscrite dans la liste des espèces de poissons, crustacés et grenouilles représentées dans les eaux visées à l'article 413 du Code rural](#)

CITATION

GT IBMA. 2016. *Cyprinus carpio*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

